

# COMMUNE DE LEZINNES

## Compte rendu de la séance du vendredi 07 avril 2023

Secrétaire de la séance: Franck DUTOIT

Présents : Jeannine RIS, José MENARD, Bernard LAURIN, Hubert NICOLLE, Audrey LACROIX, Alain FERDIN, Lucas LACROIX, Guy DUPAS, Claudine DILIGENT, Franck DUTOIT

Représentés : Michel BRUMEAUX, Ilan KLAPWIJK

### Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation PV séance du 31/03/2023
  
- Compte de gestion eau et assainissement 2022
- Compte administratif eau et assainissement 2022
- Affectation du résultat eau et assainissement 2022
- Budget eau et assainissement 2023
  
- Compte de gestion commune 2022
- Compte administratif commune 2022
- Affectation du résultat commune 2022
- vote du taux des taxes 2023
- Budget commune 2023

### Délibérations :

#### Vote du compte de gestion - EAU ASSAINISSEMENT 2022 (DEL 2023 037)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIS Jeannine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTES	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

## Vote du compte administratif - EAU ASSAINISSEMENT 2022 (DEL 2023 038)

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par RIS Jeannine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		46 901.57		52 833.24		99 734.81
Opérations exercice	48 452.15	91 842.44	219 673.00	171 245.08	268 125.15	263 087.52
<b>Total</b>	<b>48 452.15</b>	<b>138 744.01</b>	<b>219 673.00</b>	<b>224 078.32</b>	<b>268 125.15</b>	<b>362 822.33</b>
Résultat de clôture		90 291.86		4 405.32		94 697.18
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>90 291.86</b>		<b>4 405.32</b>		<b>94 697.18</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>90 291.86</b>		<b>4 405.32</b>		<b>94 697.18</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

## Affectation du résultat de fonctionnement - EAU ASSAINISSEMENT 2022 (DEL 2023 039)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIS Jeannine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 4 405.32**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	52 833.24
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-48 427.92</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>4 405.32</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>4 405.32</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 405.32
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTES	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

### Budget 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT (DEL 2023 040)

Madame le Maire présente et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

➤Section d'investissement :	Recettes	<b>184 491.86 €</b>
	Dépenses	<b>184 491.86 €</b>
➤Section de fonctionnement :	Recettes	<b>237 405.32 €</b>
	Dépenses	<b>237 405.32 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Madame le Maire,
- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- **VOTE** le budget annexe **eau-assainissement** de la commune pour l'exercice **2023** arrêté aux sommes de la balance citée ci-dessus.

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	1	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

### Vote du compte de gestion - COMMUNE (DEL 2023 041)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIS Jeannine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTES	Pour	12	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

### Vote du compte administratif - COMMUNE (DEL 2023 042)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIS Jeannine

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par RIS Jeannine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 140.11			206 011.20	35 140.11	206 011.20
Opérations exercice	109 134.53	111 483.40	600 273.29	675 694.68	709 407.82	787 178.08
Total	144 274.64	111 483.40	600 273.29	881 705.88	744 547.93	993 189.28
Résultat de clôture	32 791.24			281 432.59		248 641.35
Restes à réaliser	7 584.48				7 584.48	
Total cumulé	40 375.72			281 432.59	7 584.48	248 641.35
Résultat définitif	40 375.72			281 432.59		241 056.87

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

### Affectation du résultat de fonctionnement - lezennes (DEL 2023 043)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RIS Jeannine

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 281 432.59**  
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Pour Mémoire**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	206 011.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	106 754.07
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>75 421.39</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>281 432.59</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>281 432.59</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	40 375.72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	241 056.87
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VOTES	Pour	10	Contre	0	Abstentions	2	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

### Vote du taux des taxes foncières 2023 (DEL 2023 044)

Madame le Maire indique les taux de référence proposés pour 2023 figurant sur l'état 1259 COM et prend l'avis du Conseil Municipal sur l'augmentation ou non des taux. Le Maire précise que les bases d'imposition 2023 ont été augmentées de 7%, le produit de ces taxes sera inférieur d'environ 10 000 € par rapport à l'année 2022 en tenant compte de la taxe sur les friches commerciales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les taux identiques à 2022 comme indiqués ci-dessous :

	<b>TAUX Année 2023</b>
FONCIER BATI	33.52 %
FONCIER NON BATI	25.12 %
TAXE D HABITATION	13.08 %
<b>TOTAL</b>	<b>71.72 %</b>
Produit attendu fiscalité	<b>217 908</b>

VOTES	Pour	11	Contre	0	Abstentions	1	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Vote budget COMMUNE 2023 (DEL 2023 045)

Madame le Maire présente et invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget 2023 présenté.

➤ **Section d'investissement :**

Recettes	<b>166 375.72 €</b>
Dépenses	<b>166 375.72 €</b>

➤ **Section de fonctionnement :**

Recettes	<b>857 380.87 €</b>
Dépenses	<b>857 380.87 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**APPROUVE** l'exposé de Madame le Maire,

**AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

**VOTE** le budget primitif principal de la **commune** pour l'exercice **2023** arrêté aux sommes citées ci-dessus.

VOTES	Pour	10	Contre	1	Abstentions	1	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---